

EN FOI DE QUOI les représentants IN WITNESS WHEREOF the representatives of the two Governments ont signé des deux Gouvernements ont signé le présent Accord. have signed this Agreement.

FAIT, en double exemplaire, à Ottawa le dix-sept novembre 1965 en français et en anglais, les deux textes faisant également foi. DONE in two copies at Ottawa this seventeenth day of November, 1965 in English and French, both texts being equally authentic.

Pour le Gouvernement du Canada

For the Government of Canada

PAUL MARTIN

Pour le Gouvernement de la République
française

For the Government of the French
Republic

FRANÇOIS LEDUC